

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
07 janvier 2022
Date d'affichage
07 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize janvier à vingt heures quarante minutes,
Le conseil municipal légalement convoqué le sept janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérés, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME,

Absent et excusé :

Absents : Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Le président a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE **2022-06**

La **Fondation du patrimoine** œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat.

Faire un don à la **Fondation du patrimoine**, c'est soutenir directement son action globale de préservation du patrimoine, de redynamisation des territoires et de sauvegarde des métiers liés au patrimoine et au tourisme.

L'adhésion à la **fondation du patrimoine** permet de candidater à la mission Bern et de bénéficier d'un accompagnement local et régional ; de participer aux manifestations organisées par la délégation régionale pour ses adhérents.

Depuis quelques années notre commune s'interroge sur l'avenir de son église et a déjà contacté la mission Bern en 2020.

La Commune a déjà bénéficié d'aides pour la rénovation des baies numéros 6 10 et 12 en 2009, puis en 2016 pour la mise aux normes du réseau électrique.

Monsieur le Maire propose de renouveler un don qui permettrait de bénéficier d'une aide pour nos futurs projets de réfection sur l'église et propose comme les années précédentes un don de 150 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13	0	0

Décide d'attribuer la somme de 150 euros

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

